



REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

ARRETE MUNICIPAL DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Vitrolles-en-Luberon,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu la demande formulée par monsieur BERTI Lionel, société SGETAS

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de cette opération,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du dimanche 10 septembre 2023 à 8h00 au samedi 30 septembre 2023 à 17h00, la circulation au niveau de la Rue basse et de la Traverse de l'Hôtel sera barrée en raison des travaux de terrassement et raccordement électrique HTA par ENEDIS.

ARTICLE 2 :

La circulation sera déviée sur la Départementale 33

ARTICLE 3 :

La signalisation correspondante sera mise en place par la société SGETAS.

ARTICLE 4 :

Ce présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et à chaque extrémité de l'opération.

Fait à Vitrolles-en-Luberon, le 07 septembre 2023,

Le maire,
Alain de Villebonne

